



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

plantes mellifères

Question écrite n° 27071

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur la situation des apiculteurs. La canicule qui a sévi tout au long de l'été 2003 a eu des effets dévastateurs sur les végétaux écourtant considérablement par voie de conséquences les périodes de floraison. D'où il en est résulté dans de nombreuses régions une diminution alarmante des récoltes de miel. Or, pour l'heure, il semblerait qu'aucun dispositif d'aide n'ait été mis en place en faveur de ces professionnels pourtant déjà confrontés à une crise particulièrement sévère. Il lui demande donc quelles mesures il compte mettre en oeuvre en faveur des apiculteurs.

Texte de la réponse

De nombreuses exploitations apicoles ont été touchées par la canicule qui a été à l'origine d'une diminution de la récolte de miel dans certains départements. L'apiculture est une production éligible au bénéfice de la procédure des calamités agricoles. A ce titre, les apiculteurs des 61 départements reconnus sinistrés par la sécheresse, victimes de pertes de récoltes de miel, ont pu se rapprocher de leur mairie pour constituer un dossier d'indemnisation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27071

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 octobre 2003, page 8101

Réponse publiée le : 23 mars 2004, page 2282